



L'ALLIANCE GASPÉSIENNE
DES MAISONS D'AIDE
ET D'HÉBERGEMENT

Quand plan d'action rime avec consultation

Le Plan d'action gouvernement en violence conjugale prenait fin en décembre dernier. Dans le cadre des travaux entourant l'élaboration de la prochaine mouture, le gouvernement québécois mène une tournée de consultation auprès des organismes concernés par ce fléau social. Nous saluons cette initiative des plus responsable!

UN PEU D'HISTOIRE : C'est en 1985 qu'une première *Politique d'aide aux femmes violentées* était adoptée par le ministère des Affaires sociales, devenu depuis le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). En 1986, les ministères de la Justice et du Solliciteur général du Québec adoptent une *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, attestant le caractère criminel de ces violences. Confronté au constat selon lequel la plupart des actions visant à contrer les violences conjugales demeurent sectorielles et cloisonnées, le gouvernement accouche en 1995 d'une politique consistant en une action publique globale, cohérente, complémentaire et concertée des différent-e-s actrices et acteurs. Dans sa définition de la violence conjugale, la politique s'appuie sur les notions de rapports de domination et d'inégalité reconnues par l'Assemblée des Nations unies : « **cette violence est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes** ». Elle distingue par ailleurs l'intentionnalité ainsi que les rapports de pouvoir dans la dynamique de violence conjugale : « **[la violence conjugale] ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie** ». C'est sur cette politique que se sont succédé les plans d'action.


NOS PRINCIPALES ATTENTES POUR LE PROCHAIN PLAN QUINQUENNAL : **Que la définition** (citée plus tôt) **et les principes directeurs** (notamment « La sécurité des femmes victimes et des enfants a priorité en matière d'intervention » **demeurent**. Avec le contre discours qui prétend à tort à la symétrie des violences conjugales, le risque est grand de voir les revendications masculinistes antiféministes évacuer les inégalités qui perdurent. Que les 3^e et 4^e objectifs du volet intervention psychosociale demeurent, à savoir : **s'assurer que les ressources répondent aux besoins... ; s'assurer que les ressources offrent des services spécifiques aux enfants exposé-e-s...** Toutefois, leur atteinte est de plus en plus difficile puisque les moyens manquent! Les refuges sont confrontés à d'importants problèmes de recrutement et de rétention d'un personnel fortement courtisé par les établissements du réseau. Nous proposons donc l'ajout d'un engagement : **Assurer aux maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants un financement adéquat leur permettant de remplir leur mission**. Dans le même volet, le 5^e objectif doit demeurer : **Que les ressources répondent aux besoins des conjoints ayant des comportements violents tout en visant la responsabilité des agresseurs** ». Nous croyons que le MSSS n'encourage pas la responsabilité des agresseurs en consentant des sommes « pour la santé et le bien-être des hommes » aux organismes qui interviennent en violences conjugales masculines (VCM). Non pas que ces organismes ne méritent pas d'être mieux financés, mais plutôt parce que leur financement devrait être lié aux VCM et non à un amalgame qui dénature les services et l'approche à préconiser! C'est extrêmement inquiétant que le même ministère prône la responsabilisation et finance les organismes qui devrait viser cet objectif, pour s'intéresser à la santé et au bien-être des hommes. Bien sûr la santé et le bien-être des hommes importent, mais le ministère doit-il contribuer, voire encourager les organismes d'intervention auprès des hommes auteurs de violences à devenir des généralistes plutôt que des spécialistes? L'atteinte de cet objectif nécessite que le MSSS adopte une ligne de conduite sans équivoque! Que l'engagement # 37 : « Concevoir » de la formation soit réévalué puisqu'il en existe déjà, dont de nombreux programmes développés par *L'Alliance gaspésienne*. Le plan d'action devrait plutôt prévoir de **recourir aux formations existantes**. Que l'engagement #29 du volet dépistage et identification précoce : **Favoriser le développement des compétences des intervenant-e-s et du réseau de la santé et des services sociaux à l'identification précoce de la violence conjugale... soit appuyé par des orientations claires**. Nous sommes particulièrement préoccupées par certaines interventions de la protection de la jeunesse puisque des professionnel-le-s semblent minimiser les conséquences de l'exposition aux VCM et prendre le parti des pères dans ce contexte, alors que des femmes sont jugées comme mères et non crues comme femmes. Nous croyons qu'il faut de la formation et surtout des orientations explicites.

Monic Caron, pour *L'Alliance gaspésienne*

Sources

<http://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2012/03/politique-1995-violence-conjugale.pdf>

https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SCF_plan_action_violence_conjugale.pdf

Vous voulez en savoir davantage sur nos ressources, vous avez besoin d'aide, communiquez avec nous ou visitez-nous au www.alliancegaspésienne.com ou suivez-nous sur  Alliance gaspésienne

Le Centre Louise-Amélie
Sainte-Anne-des-Monts
418 763-7641
cla.inc@globetrotter.net

L'Émergence
Maria
418 759-3411
emergenc@globetrotter.net

La maison Blanche-Morin
Pabos
418 689-6288
lmbm@globetrotter.net

Pour un avenir sans violence...

Initiative

Compétence

Synergie